BATT AUDIT
COMMISSAIRES AUX COMPTES
54000 NANCY

Bilan Actif

		31/12/2024			31/12/2023
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	**IMMOBILISATIONS INCORPORELLES**				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions brevets droits similaires				
	Autres immobilisations incorporelles (1)				
	Immobilisations incorporelles en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques,mat. et outillage indus.				
	Autres immobilisations corporelles				
	Immobilisations corporelles en cours				
	Avances et acomptes				
	BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A EITRE CEDES				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières				
	TOTAL (I)				
ACTIF CIRCULANT	**STOCKS ET EN-COURS**				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (3)				
	Créances clients, usagers et comptes rattachés				
	Créances reçues par legs ou donations				
	Autres créances				
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	2 537 300		2 537 300	2 109 000
	DISPONIBILITES	33 627		33 627	36 896
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance				
	TOTAL (II)	**2 570 927**		**2 570 927**	**2 145 896**
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (III)				
	Primes de remboursement des obligations (IV)				
	Ecarts de conversion actif (V)				
	TOTAL ACTIF (I à V)	**2 570 927**		**2 570 927**	**2 145 896**

(1) dont droit au bail
(2) dont à moins d'un an
(3) dont à plus d'un an

BATT AUDIT
COMMISSAIRE AUX COMPTES
54000 NANCY

Bilan Passif

		31/12/2024	31/12/2023
FONDS PROPRES	**Fonds propres sans droit de reprise**		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Ecarts de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves pour projet de l'entité		
	Autres		
	Report à nouveau		
	Excédent ou déficit de l'exercice	**770 809**	
	Total des fonds propres (situation nette)	**770 809**	
	Fonds propres consomptibles	1 694 070	1 694 070
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total des autres fonds propres	**1 694 070**	**1 694 070**
	Total des fonds propres	**2 464 878**	**1 694 070**
Fonds reportés et dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés sur subventions d'exploitation		
	Fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes		
	Fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public		
	Total des fonds reportés et dédiés		
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total des provisions		
DETTES (1)	**DETTES FINANCIERES**		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)		
	Emprunts et dettes financières divers		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 148	1 716
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	102 791	
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	110	450 110
	Produits constatés d'avance		
	Total des dettes	**106 049**	**451 826**
	Ecarts de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	**2 570 927**	**2 145 896**

Résultat de l'exercice exprimé en centimes	770 808,78	0,00
(1) Dont à moins d'un an	106 049	451 826
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		

BATT AUDIT
COMMISSAIRE AUX COMPTES
54000 NANCY

Compte de Résultat

1/2

		31/12/2024	31/12/2023
		12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Cotisations		
	Vente de biens et services		
	Ventes de biens		
	dont ventes de dons en nature		
	Ventes de prestations de service		
	dont parrainages		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions d'exploitation		
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consomptible		2 141
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels		
	Mécénats		
	Legs, donations et assurances-vie		
	Contributions financières		
	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges		
	Utilisations des fonds dédiés		
	Autres produits	450 000	
	Total des produits d'exploitation	**450 000**	**2 141**
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises Variation de stock		
	Achats de matières et autres approvisionnements Variation de stock		
	Autres achats et charges externes	4 697	2 141
	Aides financières		
	Impôts, taxes et versements assimilés		
	Salaires et traitements		
	Charges sociales		
	Dotation aux amortissements et dépréciations		
	Dotation aux provisions		
	Reports en fonds dédiés		
	Autres charges		
	Total des charges d'exploitation	**4 697**	**2 141**
RESULTAT D'EXPLOITATION		**445 303**	

BATT AUDIT COMMISSAIRE AUX COMPTES 54000 NANCY

Compte de Résultat

2/2

		31/12/2024	31/12/2023
	RESULTAT D'EXPLOITATION	**445 303**	
PRODUITS FINANCIERS	De participation		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés		
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	428 297	
	Total des produits financiers	**428 297**	
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées		
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	Total des charges financières		
	RESULTAT FINANCIER	**428 297**	
	RESULTAT COURANT avant impôts	**873 600**	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion		
	Sur opérations en capital		
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
	Total des produits exceptionnels		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion		
	Sur opérations en capital		
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Total des charges exceptionnelles		
	RESULTAT EXCEPTIONNEL		
	Participation des salariés aux résultats		
	Impôts sur les bénéfices	102 791	
	TOTAL DES PRODUITS	**878 297**	**2 141**
	TOTAL DES CHARGES	**107 488**	**2 141**
	EXCEDENT ou DEFICIT	**770 809**	

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat		
TOTAL		
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens		
Prestations		
Personnel bénévole		
TOTAL		

BATT AUDIT
COMMISSAIRE AUX COMPTES
54000 NANCY

ANNEXE

BATT AUDIT
COMMISSAIRE AUX COMPTES
54000 NANCY

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence. Le fonds de dotation est régi par la Loi n°2008-776 du 4 août 2008 de modernisation de l'Economie, dite LME.

Le bilan de l'exercice présente un total de **2 570 927 euros**.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **878 297 euros** et un total de **charges** de **107 488 euros**, dégageant ainsi un **résultat** de **770 809** euros.

L'exercice considéré début le **01/01/2024** et finit le **31/12/2024**.
Il a une durée de **12** mois.

Aucun changement de méthode et de présentation n'est intervenu par rapport à l'exercice précédent. Les comptes annuels de l'exercice ont été établis conformément aux dispositions règlementaires en vigueur (règlements ANC n°2014-03 du 5 juin 2014 modifié relatif au plan comptable général et n°2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif).

Les conventions générales comptables ont été appliquées, conformément aux hypothèses de bases :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

I) CONSTITUTION DU FONDS DE DOTATION

Le "FONDS DE DOTATION DU BARREAU DE NANCY" a été enregistré en Préfecture de Meurthe-et-Moselle le 9 janvier 2014. La dotation initiale de 2.109.000 € a été apportée par les fondateurs en date du 9 janvier 2014. L'Ordre des Avocats du Barreau de Nancy a versé le 23 mai 2015 une somme de 50.000 € à titre de dotation en capital. Elle est entièrement consomptible. Elle présente un solde de 1.694.069,70 € à la clôture.

II) OBJET DU FONDS DE DOTATION

Le "FONDS DE DOTATION DU BARREAU DE NANCY" a pour objet l'exercice d'une activité patrimoniale consistant à faire fructifier les libéralités qui lui sont consenties pour réaliser et financer une oeuvre ou mission d'intérêt général pour la profession d'avocat et plus particulièrement pour les avocats du barreau de Nancy.

III) METHODES COMPTABLES

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Les valeurs mobilières de placement et les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

BATT AUDIT
COMMISSAIRE AUX COMPTES
54000 NANCY

Règles et Méthodes Comptables

IV) VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

Les valeurs mobilières de placement correspondent à des fonds de placement acquis pour 2.537.300 €.

A la clôture de l'exercice, les placements sont évalués à la somme de 2.537.300 €.

V) EVENEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

Une dette de 450.000 € envers l'Ordre des Avocats du barreau de Nancy restait en attente d'une demande expresse de versement de sa part au 31/12/2023. Par courrier daté du 25/02/2025, l'Ordre des Avocats a renoncé à cette dette. Celle-ci a donc été reprise en produit de gestion courante dans son intégralité.

BATT AUDIT
COMMISSAIRE AUX COMPTES
54000 NANCY

Créances et Dettes

		31/12/2024	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières			
	Clients, usagers douteux ou litigieux			
	Autres créances clients, usagers			
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Confédération, fédération, union, entités affiliées			
	Créances reçues par legs ou donations			
	Débiteurs divers			
	Charges constatées d'avance			
	TOTAL DES CREANCES			
	Prêts accordés en cours d'exercice			
	Remboursements obtenus en cours d'exercice			
	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			

		31/12/2024	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine				
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine				
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	3 148	3 148		
	Dettes des legs ou donations				
	Personnel et comptes rattachés				
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
	Impôts sur les bénéfices	102 791	102 791		
	Taxes sur la valeur ajoutée				
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés				
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Confédération, fédération, union, entités affiliées				
	Autres dettes	110	110		
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance				
	TOTAL DES DETTES	**106 049**	**106 049**		
	Emprunts souscrits en cours d'exercice				
	Emprunts remboursés en cours d'exercice				
	Emprunts dettes associés (personnes physiques)				

BATT AUDIT
COMMISSAIRE AUX COMPTES
54000 NANCY

Charges à payer

		31/12/2024
Total des Charges à payer		**3 148**
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		**3 148**
FOURNISSEURS - FNP	3 148	

batt audit

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2024

FONDS DE DOTATION DU BARREAU DE NANCY

Fonds de dotation soumis à l'article 140 de la loi 2008-776 du 04 août 2008
Cité Judiciaire
Rue du Général Fabvier
54000 NANCY
SIREN 800 550 329

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du FONDS DE DOTATION DU BARREAU DE NANCY relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds de dotation à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point « Evénements significatifs de l'exercice » exposé dans la note « Règles et Méthodes Comptables » de l'annexe des comptes annuels concernant une dette.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Les valeurs mobilières de placement, dont le montant net figurant au bilan au 31 décembre 2024 s'établit à 2 537 300 euros, sont évaluées selon les modalités décrites en note « Règles et Méthodes comptables » de l'annexe. Nos travaux ont consisté à vérifier l'existence et l'évaluation de ces disponibilités par rapprochement avec les pièces justificatives bancaires.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité du fonds de dotation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds de dotation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds de dotation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds de dotation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Nancy, le 10 novembre 2026

BATT AUDIT
Charlotte GENATIO



Commissaire aux Comptes